

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 23

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE HOOLIGANISME - (N° 3445)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 23

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE PREMIER

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« L'article L. 332-1 du code du sport est ainsi modifié :

« 1° À la fin, les mots : « à l'article 23 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 211-11 du code de la sécurité intérieure ».

« 2° Il est complété par deux alinéas ainsi rédigés : ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article L. 332-1 du code du sport qui n'est plus à jour puisqu'il fait référence à l'article 23 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 abrogé par l'article 19 (V) de l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012.